

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00225

Numéro SIREN : 834 542 383

Nom ou dénomination : A LA MAISON

Ce dépôt a été enregistré le 06/03/2023 sous le numéro de dépôt A2023/009105

A LA MAISON
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 42 Route de Bordeaux
69290 GREZIEU LA VARENNE
834 542 383 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} MARS 2023

L'an deux-mille vingt-trois,
Le premier mars,
A 18 heures,

Les associés de la société A LA MAISON se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 42 Route de Bordeaux, 69290 GREZIEU LA VARENNE, sur convocation faite par le Président à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Michèle CHABRIER, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Nathalie MAISON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.




Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Thierry MAISON de son mandat de Directeur Général à compter du 28 février 2023 à minuit, nomme en qualité de nouveau Directeur Général à compter du 1^{er} mars 2023, pour une durée indéterminée :

Monsieur Sylvain BRAUN,

Né le 5 avril 1973 à LYON (69009) de nationalité française,
Demeurant 15 Chemin des Cornures, 69290 GREZIEU LA VARENNE.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Sylvain BRAUN disposera des mêmes pouvoirs de direction que la Présidente, et aura comme la Présidente le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de séance
Michèle CHABRIER



Le secrétaire de séance
Nathalie MAISON

